



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : avis-autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélicoptère)	Hélicoptères de France - Base de Gap - Dominique HEIB	Tel : 06.16.80.20.19
Aéronef (type couleur immatriculation)	Ecureuil AS350 B3 Bleu et Blanc F-HHBG	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	Société SATP - Les Foulons - 05260 - ST JEAN ST NICOLAS / 04.65.03.08.32	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
28/09/20 2/10 report	Molines en Champsaur	Cabane Jas de Jartier	6		1	Construction Cabane Pastorale
30/09/20	St Maurice en Valgo	Cabane Jas de Jartier	8		1	Idem
						COPIE SECTEUR CHAMPSAUR/VALGAUDEMAR

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 491 / 2020 modifiée

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le 17/09 / 2020

Le Directeur,

Le Directeur Adjoint

Thierry DURAND

☐ Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national